



PRÉFET DE LA MARTINIQUE  
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER

Cabinet du préfet

Fort-de-France, le 12 juillet 2016

## Communiqué de presse

### **Une yole de plaisance retrouvée à l'Ouest de Sainte Lucie**

La yole de plaisance recherchée par le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Antilles – Guyane (CROSS AG) depuis lundi 11 juillet a été retrouvée par un avion des gardes-côtes hollandais (« DASH »), ce jour à 11h heure locale.

Le « S'FLASH » a été aperçu par « DASH » à 92 milles nautiques (170 Kilomètres) à l'ouest de Sainte Lucie. Le CROSS AG a immédiatement engagé l'hélicoptère de la Sécurité civile « DRAGON 972 » renforcé par un sauveteur héliporté. Les deux personnes recherchées ont été hélitreuillées à 12h40 locale avant d'être transportées vers l'hôpital de Fort-de-France. Les deux personnes étaient en bonne santé.

Le CROSS AG rappelle à tous les plaisanciers français qu'il est indispensable de disposer des titres de navigation requis (permis de navigation option hauturière), des moyens de sécurité (gilet de sauvetage, fusées de détresse) et de communication appropriés (VHF) avant d'envisager une traversée des canaux, où les courants et la météorologie peuvent rendre une navigation plus délicate.

Plus d'informations sur le site du ministère chargé de la mer : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Depuis-le-1er-mars-2011-le-permis.html>